



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 28 septembre 2015

Consultation sur la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles

La prévention n'est pas une tâche incombant à l'assurance-maladie obligatoire

santésuisse émet de grandes réserves à l'encontre de la « Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles » (stratégie MNT). D'importantes questions concernant l'efficacité des mesures proposées et le montant des coûts à prévoir restent sans réponse. Les assureurs refusent de les financer avec davantage de recettes de primes. La promotion de la santé et la prévention relèvent des pouvoirs publics et doivent à ce titre être financées par la Confédération et les cantons.

La « Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles » (stratégie MNT) est un vaste fourre-tout de mesures. santésuisse a pris connaissance des objectifs poursuivis, mais demande à savoir comment ceux-ci seront concrétisés. Les principes d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (critères EAE) doivent être impérativement respectés et la stratégie être mise en œuvre en tenant compte de ces derniers. La stratégie ne contient pas d'estimation de l'efficacité des mesures de prévention proposées ni de leurs coûts.

Ne pas alourdir le fardeau des primes

Cette volonté de « promouvoir la prévention » ouvre la voie à des programmes de dépistage à l'efficacité souvent contestée ou à d'autres mesures de prévention. L'assurance-maladie sociale prend en charge les prestations médicales et les mesures diagnostiques en cas de maladie. Les prestations de prévention n'incombent actuellement à l'AOS que dans un cadre réglementaire étroitement défini. Les assureurs-maladie refusent d'élargir ces prestations qui ne relèvent pas de leur responsabilité.

Libre choix et responsabilité individuelle

Les assureurs considèrent qu'en plus des critères EAE, la stratégie doit impérativement mettre l'accent sur le libre choix et la responsabilité individuelle. Ce d'autant plus que les coûts croissants de la santé sont une source de préoccupation majeure pour la population suisse.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Renseignements:

Christophe Kaempf, porte-parole, 032 625 41 56 / 079 874 85 47
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Réponse complète à la consultation: www.santesuisse.ch/fr/consultations (le document n'est disponible qu'en allemand)

Ce communiqué de presse peut être téléchargé sous: www.santesuisse.ch